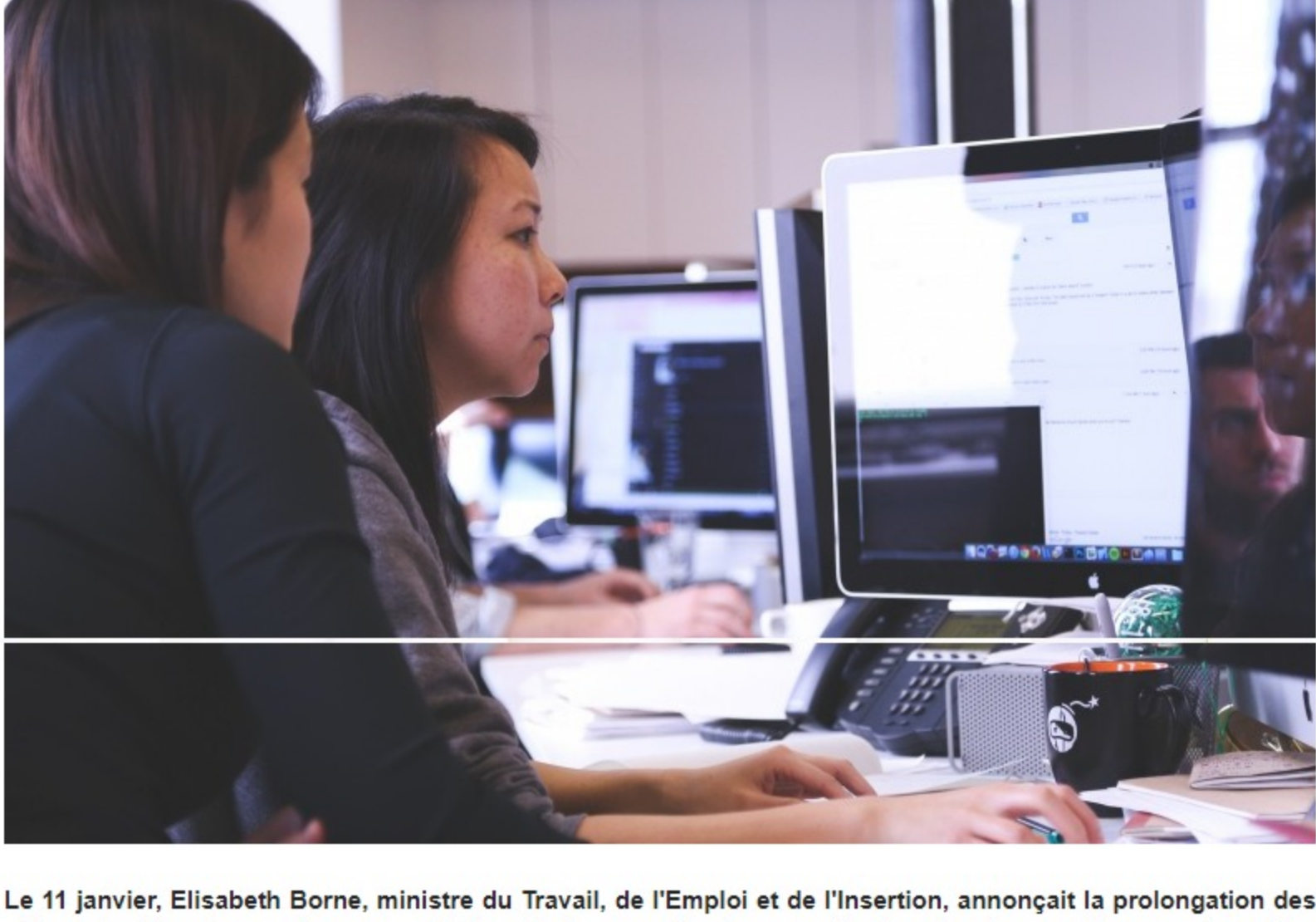


Coup de boost sur l'apprentissage

le 05 février 2021 - Laurie Joanou - Emploi



Le 11 janvier, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, annonçait la prolongation des aides à l'embauche pour les apprentis jusqu'à fin mars. Un des axes du plan de relance qui, en sus des effets de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel commence à montrer des effets visibles sur la croissance du nombre de contrats d'apprentissage.

La mesure qui a été lancée en juin 2020 dans le cadre du plan « 1 Jeune 1 solution » est prolongée jusqu'en mars. Pour les entreprises, cette aide liée au plan de relance couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 21 ans, 80 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus et près de 45 % du salaire d'un apprenti de 26 ans et plus.

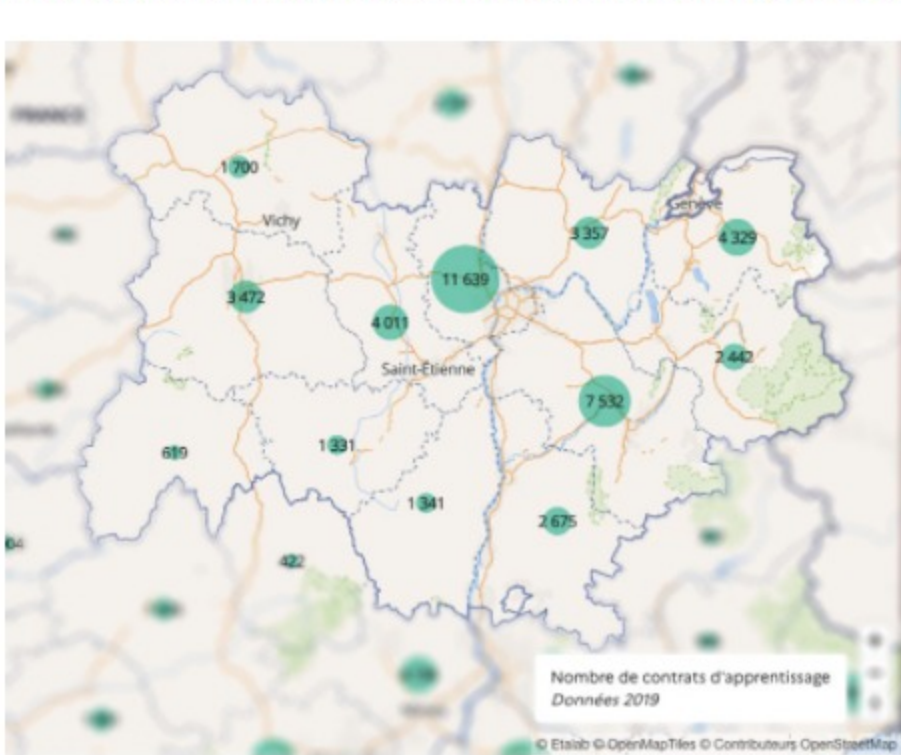
Les entreprises qui embauchent un apprenti jusqu'à cette date peuvent recevoir une aide financière allant jusqu'à 5 000 € la première année pour un apprenti mineur à 8 000 € pour un apprenti majeur. Une aide qui revient aux sociétés de moins de 250 salariés, sans condition, et à celles constituées d'un effectif supérieur, sous condition notamment d'avoir atteint le taux de 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle.

France Compétences, le nouvel organisme national, créée le 1er janvier 2019, a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Selon les données que ce dernier a publiées en décembre 2020, les trois quarts des CFA prévoient une hausse de leur effectif d'apprentis. Cette croissance est également liée à la mise en place de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Cette réforme du système de financement de l'apprentissage permettant de passer d'un modèle de subventions des Régions à un financement au coût-contrat par des opérateurs de compétences (OPCO) a complètement modifié le paysage de la formation des alternants dès 2019. La réforme élargissant l'accès à l'apprentissage des jeunes jusqu'à l'âge de 29 ans révolus au lieu de 25 ans, avec la possibilité d'entrer en formation tout au long de l'année et avec une durée de formation adaptée au niveau de l'apprenti a permis une hausse des effectifs dans les centres de formation des apprentis.

Le ministère du Travail faisait état, il y a tout juste un an, d'un nombre de 491 000 apprentis en France, avec 368 000 nouveaux contrats en 2019, une hausse en Auvergne-Rhône-Alpes de 23,8 %. A noter qu'en 2018, la Loire comptait près de 3 100 contrats d'apprentissages, selon les chiffres de la Région, contre 4 011 en 2019 selon la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.)



Une évolution positive, d'après l'étude réalisée par France compétences, "due en premier lieu à la mise en œuvre de la réforme de 2018 (citée par 52 % des CFA concernés par une hausse) mais également grâce au plan de relance de l'apprentissage suite à la crise sanitaire et sociale du Covid-19 (33 %)".

Une hausse à relativiser toutefois. Sébastien Brun, directeur du pôle formation de l'UIMM Loire, explique : "Il y a eu un phénomène de bascule : un grand nombre de jeunes sont passés du contrat de professionnalisation au contrat d'apprentissage, grâce au relèvement de l'âge des apprentis par la réforme de 2018. La hausse est à prendre avec mesure". Un phénomène de bascule qui montre, selon Dominique Badet, le président de l'Association régionale des directeurs de CFA d'Auvergne-Rhône-Alpes, "la volonté du gouvernement d'aller vers un contrat unique d'alternance, avec la fin du contrat de professionnalisation et de simplifier tout cela quel que soit l'âge, la filière ou le niveau".

Si chez Neyret, l'ETI historique spécialisée dans le tissage, l'ornementation et l'identification textile des produits de luxe, l'embauche d'apprentis « va crescendo », ce n'est pas une action motivée par les aides de l'Etat dans le cadre du plan de relance, "bien que cela fasse toujours plaisir d'être soutenu", note Véronique Lheureux, directrice des ressources humaines du groupe Neyret textile qui remarque cependant le nombre croissant de contacts opérés par les écoles, afin de prévenir les entreprises des avantages économiques proposés par les mesures gouvernementales de crise.

L'entreprise qui compte 140 salariés à Saint-Etienne a recruté une dizaine de jeunes entre 2019 et 2020. "Le groupe s'est transformé ces cinq dernières années. Nous avions l'habitude de former des opérateurs en production en contrat pro. Nous embauchons en CDI 95 % des apprentis au terme de leur cursus", relève Véronique Lheureux. "Depuis que l'on développe la recherche et le développement, ainsi que l'innovation, on se penche sur des personnes en master 2, de niveau de formation ingénieur". Avec cette stratégie de recrutement, l'entreprise consolide ses équipes support et développe ses compétences. Véronique Lheureux précisant : "Nous avons un apprenti qui se spécialise dans les douanes et les échanges internationaux. On va chercher des compétences comme celles de futurs ingénieurs en éco-conception".

Pour Jacques Fayolle, directeur de l'école Télécom Saint-Etienne et président de la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles française d'ingénieurs "le recrutement d'apprentis, est un levier qui permet d'assurer l'innovation dans les entreprises".

Concernant l'emploi des apprentis en sortie d'étude, le baromètre, tri-annuel, de l'artisanat de l'Institut supérieur des métiers et de la Maaf, paru en septembre 2020, fait état, pour la première fois, "d'un taux d'emploi des apprentis largement supérieur à celui des jeunes diplômés issus de la voie scolaire traditionnelle, ce qui constitue un avantage incontestable en cette période de crise".

D'après cette étude, les effectifs progressent dans tous les types de diplômes, mais la croissance est tirée par les inscriptions dans les diplômes de l'enseignement supérieur. À l'échelle nationale, le nombre d'apprentis progresse de 9 % dans les niveaux supérieurs post-bac, le BTS étant un diplôme attractif pour les jeunes, et recherché dans les entreprises.

"C'est valorisant pour les maîtres de stage, qui transmettent leurs savoir-faire, et ça leur apporte de l'assurance", Véronique Lheureux DRH de Neyret Group

Jacques Fayolle, décrit la situation générale de l'apprentissage dans les écoles d'ingénieurs françaises : "Globalement, on a en moyenne 15 % des élèves qui suivent des études par la voie de l'apprentissage pour atteindre leur diplôme d'ingénieur. Soit 25 à 30 000 apprentis". Un chiffre en croissance régulière de 3 à 5 % chaque année. Cette rentrée semble exceptionnelle : les écoles d'ingénieurs font état d'une augmentation d'environ 10 % des inscriptions en alternance à la rentrée de septembre 2020, par rapport à la rentrée précédente.

Le fait de faire croître le nombre de formations en alternance ne semble pas être l'objectif des écoles d'ingénieurs. "C'est plutôt un effet induit par la situation actuelle, indique Jacques Fayolle. Il manque environ 10 000 ingénieurs par an en France dans les entreprises. Comment produire plus de diplômés pour répondre aux besoins industriels ? Il n'y a pas tant de leviers. L'apprentissage en est un essentiel".

Un modèle financier co-construit avec les entreprises qui permet de former plus, avec un apport de l'état en filigrane.

"Un levier qui permet d'assurer l'innovation dans les entreprises", Jacques Fayolle, président de la CDEFI

Si l'industrie de transport, du ferroviaire, les sociétés de conseil et bureaux d'études, les secteurs du numérique et des systèmes d'information, puis le bâtiment et le génie civil sont habituellement ceux qui recrutent des ingénieurs, la crise montre une inversion des tendances. En septembre, sont apparues des distorsions, avec des secteurs en souffrance comme le transport, la chimie et l'industrie manufacturière. D'autres, porteurs, semblent poussés par la crise comme le conseil, l'audit et le numérique, ou encore l'intelligence artificielle.

Le modèle de l'apprentissage se montre vertueux et permet à certains d'aller vers des études longues, motivée par l'inclusion dans le monde professionnel. "On est sorti de l'image d'Epinal disant que l'apprentissage permettait des diplômes de seconde zone. On a des diplômés de même niveau que celle sans alternance. C'est une filière d'excellence".

Georges Dubesset, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Loire est de cet avis. Pour lui, quelle que soit la filière, "c'est le meilleur des ascenseurs social. Dans l'artisanat, on voit beaucoup d'apprentis devenir chefs d'entreprises et embaucher à leur tour". Celui qui s'attendait "à une chute vertigineuse de 20 à 25 % des inscriptions d'apprentis avec la crise sanitaire", se révèle satisfait de la tournure qu'ont pris les événements. "Dès la fin du confinement, les dossiers sont arrivés en nombre, les apprentis et les entreprises se sont engagées et nous avons un nombre d'apprentis en hausse de l'ordre de 10 %. Ils sont dans la Loire 2 500 à avoir choisi la voie des entreprises artisanales", note-t-il, certain que le fait que la formation débouche sur un emploi motive les jeunes qui entrent dans cette voie de formation. La CMA relève une hausse de 10 % des contrats en alternance des jeunes en BTS. "Ce qui n'était pas le cas ces dernières années". Pour lui, la prime de l'Etat a pu pousser certaines entreprises à sauter le pas, "mais c'est que leur réflexion était déjà bien engagée en faveur de l'apprentissage".

Laurie Joanou

France compétences

France compétences reverse aux opérateurs de compétences (Opco, lire aussi en p. 38 Ndlr) une part de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance pour assurer le financement de l'apprentissage ; attribue aux OPCO des fonds complémentaires au titre de la péréquation pour le financement des contrats d'apprentis et réserve aux Régions une part de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance pour soutenir les CFA et veiller au développement économique territorial.

Cette structure assure l'observation des coûts et élabore des recommandations pour le développement de l'apprentissage.

Partager sur Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+, Email, Imprimer

Laurie JOANOU Journaliste



227879973894607 @l'essor42

Ses derniers articles

Sylvaine Astic, sous-préfète de Roanne : "Il n'y a rien de plus formateur que de parcourir le monde" Saint-Etienne / Bobinage Bruyère racheté par BBAI

Sylvaine Astic, sous-préfète de Roanne, a succédé à Christian Abrard

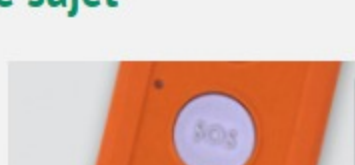
Du même sujet



Le CHU de Saint-Etienne rappelle les indications de vaccination anti-Covid



Sociétés coopératives : un modèle plus résilient ?



Sorbières/ Nov'in et T2S s'unissent et lancent le Dispositif d'alerte pour travailleur isolé



Face à la crise, Innov'events à Saint-Etienne se réinvente

Abonnez-vous à l'offre Papier + Numérique

essor42. Journal d'annonces légales et d'informations locales et régionales pour le département de la Loire

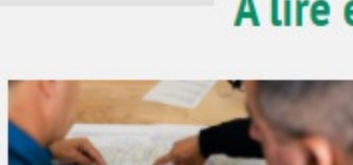
Pour plus de contenu, papier + web / Accès aux annonces légales. / Accès aux ventes aux enchères.

Je m'abonne

À lire également



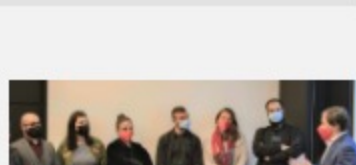
Talents et métiers aura lieu les 7 et 8 décembre



Le Groupe Apave annonce le recrutement de 113 nouveaux collaborateurs en région



Agroalimentaire : promotion du métier de conducteur de ligne



Une nouvelle promotion pour Entrepreneurs dans la Ville

Réagir à cet article

Votre nom E-mail

Commentaire

Poster

Suivez-nous

Facebook, Google+, Twitter, Newsletter

Contactez-nous

Nous contacter, Partenaires, Qui sommes-nous ?, Publicité, Organigramme

Sites du groupe

LEGAL2DIGITAL, Expert Legales, Formalpro, Les Nouvelles Publications, Affiches Parisiennes, TPBM Semaine Provence, Le Moniteur de Seine-et-Marne, Tout Lyon, Eссор 38, Le Journal du Bâtiment, Le Patriote Beaujolais